

# côté VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
POUSSAN

## Dossiers

*Les élections  
municipales 2008*

*Finances 2008*

## Travaux

## Environnement

## Cadre de vie

## Sécurité

## Culture

# Élections Municipales Finances





## SOMMAIRE

Éditorial	P. 2
Dossier Élections municipales 2008	P. 3
Dossier Finances 2008	P. 6
Travaux	P. 12
Environnement	P. 13
Cadre de vie	P. 14
Sécurité	P. 15
Culture	P. 16

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
DE LA VILLE DE POUSSAN  
N°17 - ÉTÉ 2008

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction : Amandine Rossignol

Conception, réalisation, photos :

Service communication de la Ville de Poussan  
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN  
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr  
communication@ville-poussan.fr

Impression : Signes et Caractères - Sète

***Je voudrais d'abord profiter de cette tribune pour remercier tous les poussannais qui nous ont renouvelé leur confiance et exprimé clairement le soutien et l'adhésion à la politique que nous menons, mon équipe et moi-même, depuis 2001.***

***Le score sans ambiguïté obtenu par notre liste est le meilleur encouragement à poursuivre notre action au profit de la population.***

***Je tiens à vous assurer que je continuerai à être le Maire de tous les poussannais, avec l'intérêt général pour seule préoccupation.***

***L'équipe municipale en grande partie renouvelée s'est mise au travail avec comme objectifs : la réussite de notre village, la préservation de notre qualité de vie.***

Dans la continuité de nos précédentes actions, nous entendons poursuivre la réalisation du projet de ville cohérent et dynamique, qui exprime notre ambition pour Poussan.

Pour ce nouveau mandat de 6 ans, quelques grands chantiers me tiennent particulièrement à cœur :

- la livraison de la salle socio culturelle est une étape supplémentaire vers la rénovation du jardin public.

- au complexe sportif, l'achèvement imminent de la salle de musculation, la salle du football, le gymnase-dojo, tous ces bâtiments d'une qualité exceptionnelle et très économique en énergie permettront aux associations utilisatrices, de pouvoir disposer d'outils performants et ambitieux pour un village comme Poussan.

- suivront, le lancement des travaux de l'école maternelle à côté de l'école élémentaire Véronique Hébert, puis la création de la piste cyclable et piétonne située sur l'entrée Nord du village avec un deuxième rond-point et la requalification et l'aménagement du chemin des frères.

- le projet d'aménagement global de la circulade est en cours de finalisation, vous serez bientôt consultés à propos de ces travaux au cours de réunions publiques. Ces travaux devraient commencer l'hiver prochain, par la rue du Peyrou et le boulevard Prosper Gervais.

Ce mandat sera aussi l'occasion de promouvoir le développement durable : programmes d'économies d'énergies, recours aux énergies alternatives, constructions en Haute Qualité Environnementale. Notre équipe municipale est depuis longtemps déjà impliquée dans ce combat, qui devient un enjeu primordial pour l'avenir de nos enfants.

Nous vous présentons dans ce Bulletin Municipal le budget 2008, il est le reflet de notre action municipale pour la qualité de vie des poussannais : en faveur des enfants et de la jeunesse (la Municipalité dépense 852 euros par enfants et par an), pour les infrastructures sportives, les aménagements urbains, le social, le patrimoine, la culture et les festivités, la sécurité de tous...

Pour finir, je voudrais présenter des excuses, au nom du service communication, pour le retard pris dans les parutions municipales. Un accident nous a privé d'infographiste pendant 2 mois, et dans le même temps une circonstance plus heureuse éloignait la nouvelle Adjointe à la communication, Amandine Rossignol, de ses fonctions, puisqu'elle vient de donner naissance à une nouvelle petite poussannaise : Anna-Sophia, née le 1<sup>er</sup> mai à son domicile d'Issanka. Loïc Kerbiguet, Conseiller Municipal, est lui aussi l'heureux papa depuis le 14 mai d'une ravissante Taícia, la relève est assurée... Nous leur adressons tous nos voeux de bonheur, et souhaitons à tous les poussannais une belle saison estivale...

*Continuons ensemble -*

**Jacques Adgé**  
**Maire de Poussan**

# Élection du nouveau Conseil Municipal



Les élections municipales du 9 mars 2008 ont été remportées au 1<sup>er</sup> tour par la liste Poussan Ensemble Poursuivons conduite par Jacques Adgé, Maire sortant, avec 68,61% des voix. Sa majorité municipale obtenant ainsi 25 sièges contre 4 pour l'opposition. Le 15 mars dernier au foyer des campagnes se sont tenues les élections du Maire, des Adjoints et Conseillers du nouveau Conseil Municipal de Poussan. Devant un public nombreux, Henriette de Falco, doyenne du conseil municipal à remis à Jacques Adgé l'écharpe tricolore, symbole de sa fonction, pour un nouveau mandat.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 9 MARS 2008								
BUREAU 1 - MAIRIE								
inscrits	votants	nuls	exprimés	participation	Frezou	Adgé	% Frezou	% Adgé
1382	1018	49	969	73,66%	330	639	34,06%	65,94%
BUREAU 2 - FOYER DES CAMPAGNES								
inscrits	votants	nuls	exprimés	participation	Frezou	Adgé	% Frezou	% Adgé
1355	941	42	899	69,45%	281	618	31,26%	68,74%
BUREAU 3 - ÉCOLE V. HÉBERT								
inscrits	votants	nuls	exprimés	participation	Frezou	Adgé	% Frezou	% Adgé
1302	960	31	929	73,73%	267	662	28,74%	71,26%
TOTAL DES 3 BUREAUX								
inscrits	votants	nuls	exprimés	participation	Frezou	Adgé	% Frezou	% Adgé
4039	2919	122	2797	72,27%	878	1919	31,39%	68,61%



**Jacques Adgé**



**MAIRE**

**Jacques Bousquet**



**1<sup>er</sup> ADJOINT**  
*Scolaire, enfance, jeunesse et sport*

**Yolande Puglisi**



**2<sup>e</sup> ADJOINT**  
*Affaires sociales, solidarité, ressources humaines*

**Pierre Mariez**



**3<sup>e</sup> ADJOINT**  
*Environnement, cadre de vie, sécurité, travaux*

**Nathalie Davoisne**



**4<sup>e</sup> ADJOINT**  
*Urbanisme*

**Guy Rive**



**5<sup>e</sup> ADJOINT**  
*Animation, culture, patrimoine*

**Amandine Rossignol**



**6<sup>e</sup> ADJOINT**  
*Communication, informatique*

**Ghislain Natta**



**7<sup>e</sup> ADJOINT**  
*Finances*

## TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

ANIMATION CULTURE PATRIMOINE	COMMUNICATION	ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE SECURITE	FINANCES	
<p><b>Guy RIVE</b></p> <p>Yolande PUGLISI Evelyne BOUSQUET Michel NEGRE Jean Marc VICENS Michel BERNABEU Valérie FERRER Isabelle ALIBERT Marianne ARRIGO Loïc KERBIGUET Arlette RAJA Danièle NESPOULOUS</p>	<p><b>Amandine ROSSIGNOL</b></p> <p>Jacques BOUSQUET Henriette DE FALCO Evelyne BOUSQUET Michel BERNABEU Isabelle ALIBERT Florence SANCHEZ</p>	<p><b>Pierre MARIEZ</b></p> <p>Guy RIVE Jeanne TABARIES Evelyne BOUQUET Michel NEGRE Jean Louis LAFON Michel BERNABEU Luc MATHIEU Valérie FERRER Marianne ARRIGO Danièle NESPOULOUS Isabelle ALIBERT Arlette RAJA Olivier FREZOU</p>	<p><b>Ghislain NATTA</b></p> <p>Jacques BOUSQUET Yolande PUGLISI Pierre MARIEZ Nathalie DAVOISNE Guy RIVE Amandine ROSSIGNOL Bernard BORDENAVE Olivier FREZOU</p>	
RESSOURCES HUMAINES	SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT	TRAVAUX	URBANISME	
<p><b>Yolande PUGLISI</b></p> <p>J.Louis LAFON Valérie FERRER Isabelle ALIBERT Arlette RAJA Bernard BORDENAVE</p>	<p><b>Jacques BOUSQUET</b></p> <p>Jean Marc VICENS Bernadette FERRAILOLO Valérie FERRER Marianne ARRIGO Christelle FORNES Florence SANCHEZ Loïc KERBIGUET Danièle NESPOULOUS Arlette RAJA</p>	<p><b>Pierre MARIEZ</b></p> <p>Ghislain NATTA Michel NEGRE J.Louis LAFON Serge CUCULIERE Pascal GIUGLEUR Loïc KERBIGUET Bernard BORDENAVE</p>	<p><b>Nathalie DAVOISNE</b></p> <p>Pierre MARIEZ Amandine ROSSIGNOL Jeanne TABARIES Evelyne BOUSQUET Michel NEGRE Michel BERNABEU</p>	<p>J.Louis LAFON Serge CUCULIERE Pascal GIUGLEUR Luc MATHIEU Isabelle ALIBERT Arlette RAJA Olivier FREZOU</p>

Jeanne Tabariès



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Michel Nègre



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Valérie Ferrer



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Michel Bernabeu



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Marianne Arrigo



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Serge Cuculière



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Isabelle Alibert



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Loïc Kerbiguet



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Évelyne Bousquet



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Jean-Louis Lafon



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Christelle Fornes



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Jean-Marc Vicens



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Henriette de Falco



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Pascal Giugleur



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Florence Sanchez



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Luc Mathieu



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Bernadette Ferraiolo



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Olivier Frezou



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Danièle Nespoulous



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

Bernard Bordenave



CONSEILLER  
MUNICIPAL

Arlette Raja



CONSEILLÈRE  
MUNICIPALE

## PERMANENCES DES ÉLUS

sur rendez-vous uniquement auprès du secrétariat

**M. LE MAIRE**

*M. Adgé*

du lundi au vendredi

Secrétariat : Mme Reinaldos  
04 67 78 99 51

**SCOLAIRE/JEUNESSE ET SPORT**

*M. Bousquet*

jeudi 14/16h

Secrétariat : Mme Reinaldos  
04 67 78 99 51

**SOCIAL/RESSOURCES HUMAINES**

*Mme Puglisi*

mercredi matin

Secrétariat : Mme Robillard  
04 67 18 35 91

**ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE**

*M. Mariez*

samedi 10/12h

Secrétariat : Mme Reinaldos  
04 67 78 99 51

**URBANISME**

*Mme Davoisne*

1<sup>er</sup> mardi de chaque mois 18/20h

Secrétariat : Mme Ménard  
04 67 78 99 54

**ANIMATION/CULTURE/PATRIMOINE**

*M. Rive*

vendredi 16/18h

Secrétariat : Mme Campagna  
06 81 31 48 24

**COMMUNICATION**

*Mme Rossignol*

mercredi 9/11h

Secrétariat : M. Péron  
04 67 78 99 56

**FINANCES**

*M. Natta*

jeudi 14/15h

Secrétariat : Mme Laux  
04 67 18 35 90

# Finances 2008

*Mettre la capacité financière de la ville aux services des habitants*



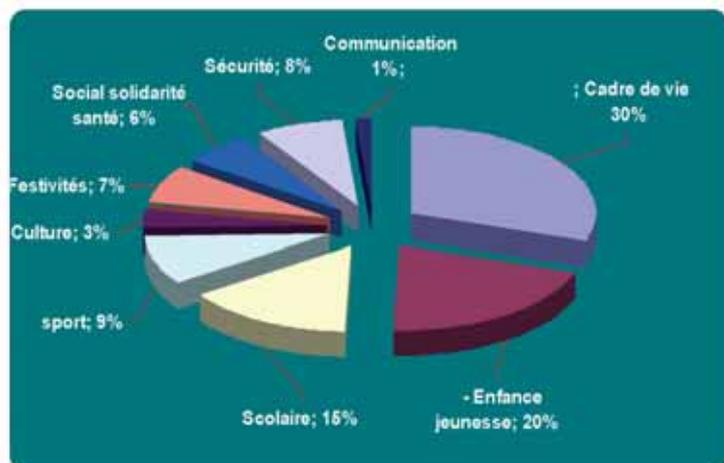
*De nouvelles infrastructures (le centre socioculturel, la salle de musculation, le dojo et le club house du foot) vont être très prochainement mises à la disposition de la population ; d'autres (l'école maternelle, l'aménagement du riverain) vont suivre dans quelques mois.*

*Ces réalisations entraînent un effort budgétaire important financé sur les ressources propres, les subventions et par l'emprunt. Elles ne constituent pas des charges stériles. Elles sont au contraire un atout pour la population qui bénéficie ainsi d'un cadre de vie, sans cesse, amélioré.*

*Le fonctionnement et l'entretien de ces installations, afin qu'elles répondent à l'attente de leurs utilisateurs, vont entraîner des charges financières supplémentaires. Le financement nécessaire devra être dégagé par une rationalisation des dépenses (économie d'énergie, mise en place de tableau de bord, analyse qualitative et quantitative des besoins...) afin de limiter, en ces périodes économiques difficiles, une trop forte pression fiscale sur les ménages.*

*Les différentes prestations fournies par la commune, bien qu'elles satisfassent les besoins réels de la population, restent une charge pour le budget. Cette charge s'inscrit dans l'action sociale qui est mise en œuvre par l'équipe municipale. La contribution de chaque contribuable et de chaque bénéficiaire doit être définie avec un objectif de justice sociale et d'efforts équitablement répartis.*

## Des dépenses de fonctionnement constructives



Politique identifiée	Montant
Cadre de vie	981 761
Enfance - jeunesse	655 181
Scolaire	479 622
sport	297 610
Culture	107 141
Festivités	231 235
Social solidarité santé	201 863
Sécurité	245 709
Communication	41 910
	<b>3 242 032</b>

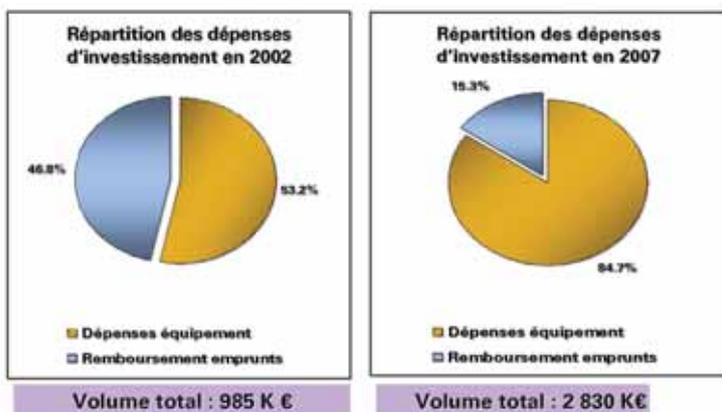
L'approche du budget au travers des politiques publiques permet de mettre en évidence les priorités de l'action municipale.

Les dépenses consacrées à la qualité de vie des habitants et aux actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse représentent 50% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses liées à la scolarité des 563 élèves s'élèvent à 479 522 euros, soit un effort financier de la commune de **852 euros par élève et par an**.

### Un accroissement important du patrimoine

Les dépenses d'équipement, c'est-à-dire celles permettant d'accroître le patrimoine de la commune, subissent une hausse significative sur la période 2002-2007.



L'effort d'équipement par habitant est très important. Il se situe au-dessus de la moyenne nationale.



Notes : moyennes de la même année non disponibles à ce jour

Le financement de ces équipements a été assuré en 2007 par :

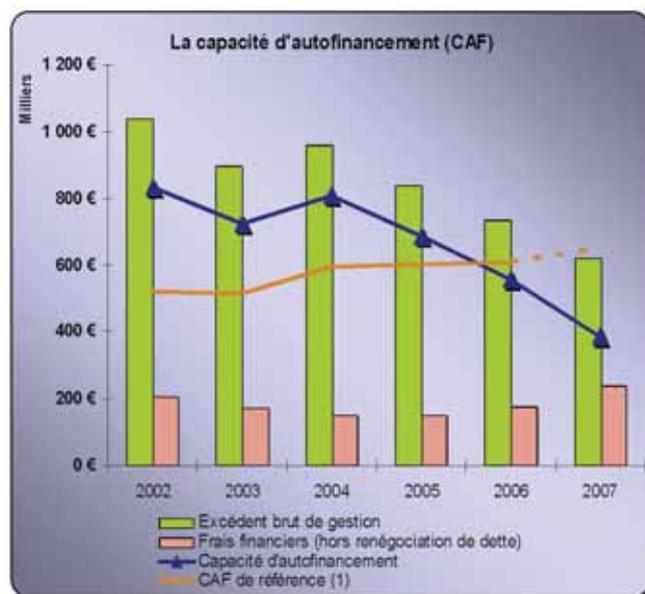
- des ressources propres d'origine interne parmi lesquelles les dotations aux amortissements (81 000 €)
- l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement de 2006 (377 000 €),
- des ressources propres d'origine externe parmi lesquelles la récupération de la T.V.A et la taxe locale d'équipement (457 000 €),
- des subventions versées à la commune (187 000 €),
- des emprunts pour un montant de 2 600 000 €.

### Les axes prioritaires des prochains budgets

Malgré un dynamisme important des recettes de fonctionnement qui croissent à un rythme annuel moyen de 7% par an, ces équipements vont se traduire dans les budgets futurs par une charge financière accrue. Les nouveaux services et équipements communaux induisent une croissance rapide des charges de fonctionnement.

Le paiement des emprunts pèse sur la capacité d'autofinancement de la commune. Un programme pluriannuel d'investissement passe par un maintien de la capacité d'autofinancement de la Commune.

Pour financer une partie de ses investissements en 2008 et 2009, la commune pourra toutefois compter sur une récupération de T.V.A. très importante compte tenu des investissements significatifs réalisés en 2006 et 2007.



(1) La CAF de référence correspond au niveau de CAF qu'aurait dégagée la Commune si son ratio CAF/produit de gestion courante était strictement identique à celui des collectivités de même strate.

Pour mémoire, la notion de capacité d'autofinancement met en évidence les ressources que dégage la collectivité pour autofinancer ses opérations relatives aux équipements (amortissements ou opérations d'investissement) après financement du fonctionnement courant et des frais financiers.

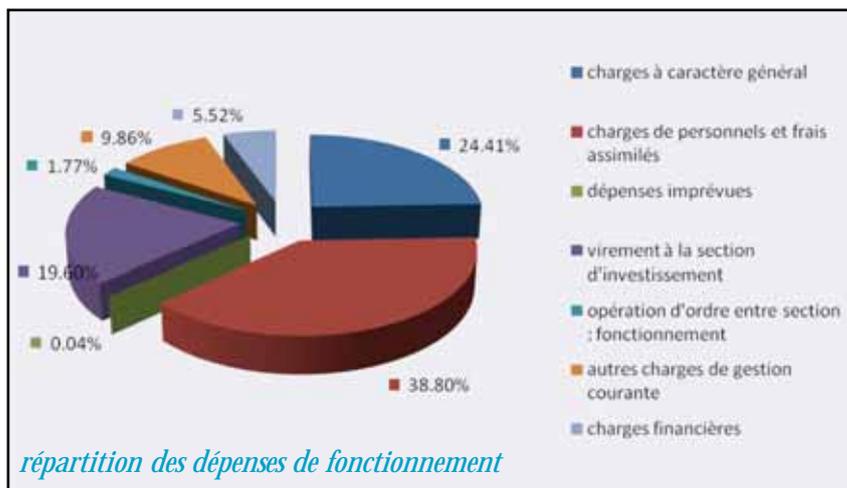
### Le budget primitif 2008

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DU BUDGET
4 928 461.00 €	6 930 430.00 €	11 858 891.00 €

## Les dépenses de fonctionnement

Dans les charges à caractère général, en augmentation de 15,84%, l'accent a été mis sur l'amélioration du cadre de vie, la mise en place et la maintenance de matériels informatiques et de reproduction. Les dépenses liées aux actions en faveur des scolaires, des jeunes et des associations correspondent aux besoins constatés.

Les dépenses de personnels progressent de 9,44% afin de satisfaire les exigences engendrées par les nouvelles activités et pour faire face à la diminution des aides reçues au titre des contrats aidés. Les annuités des intérêts d'emprunt s'élèvent à 272 200 €, en progression de 19,07%.

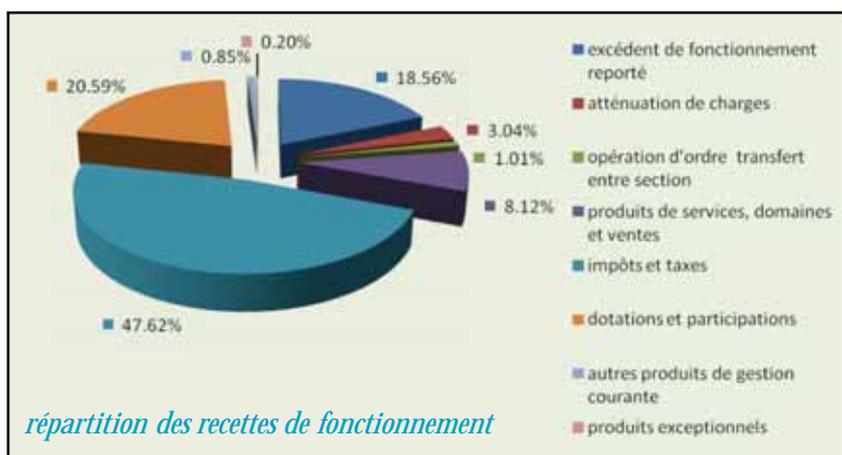


	budget primitif		Variation du budget primitif de 2007 à 2008
	2007	2008	
charges à caractère général	1 038 500.00	1 203 000.00	15.84%
charges de personnels et frais assimilés	1 747 000.00	1 912 000.00	9.44%
dépenses imprévues	17 064.00	2 005.00	-88.25%
virement à la section d'investissement	904 000.00	966 156.00	6.88%
opération d'ordre entre section : fonctionnement	81 520.00	87 100.00	6.84%
autres charges de gestion courante	506 300.00	486 000.00	-4.01%
charges financières	228 610.00	272 200.00	19.07%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 522 994.00</b>	<b>4 928 461.00</b>	<b>8.96%</b>

## Les recettes de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2007 s'élève à 344 350 €, ajouté au report de l'exercice 2006, cela permet d'inscrire un excédent de fonctionnement de 914 811 € en progression de 60,36%.

Les impôts et taxes ont une progression en-deçà du taux d'inflation. Les dotations et participations de l'Etat sont en diminution malgré l'augmentation de la population.



	budget primitif		Variation du budget primitif de 2007 à 2008
	2007	2008	
excédent de fonctionnement reporté	570 460.00	914 811.00	60.36%
atténuation de charges	123 000.00	150 000.00	21.95%
opération d'ordre transfert entre section	50 000.00	50 000.00	
produits de services, domaines et ventes	418 000.00	400 000.00	-4.31%
impôts et taxes	2 280 000.00	2 346 813.00	2.93%
dotations et participations	1 041 534.00	1 014 837.00	-2.56%
autres produits de gestion courante	40 000.00	42 000.00	5.00%
produits exceptionnels		10 000.00	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 522 994.00</b>	<b>4 928 461.00</b>	<b>8.96%</b>

## Les dépenses d'investissement

**Capital emprunt** : Montant du remboursement du capital

**Jardin Public** : Livraison de la salle socioculturelle

**Achat de terrains** : Terrain des Baux et ruines de St Vincent (autoroute)

**Groupe scolaire** : Achat du terrain et exécution des appels d'offre pour la nouvelle école maternelle

**Voirie et trottoirs** : Carrefour de l'Estaque, chemin des Frères et piste cyclable

**Eclairage public** : Equipement du chemin des Fossés et système de régulation

**Equipements sportifs** : Achèvement des travaux du dojo, de la salle de musculation et du club house

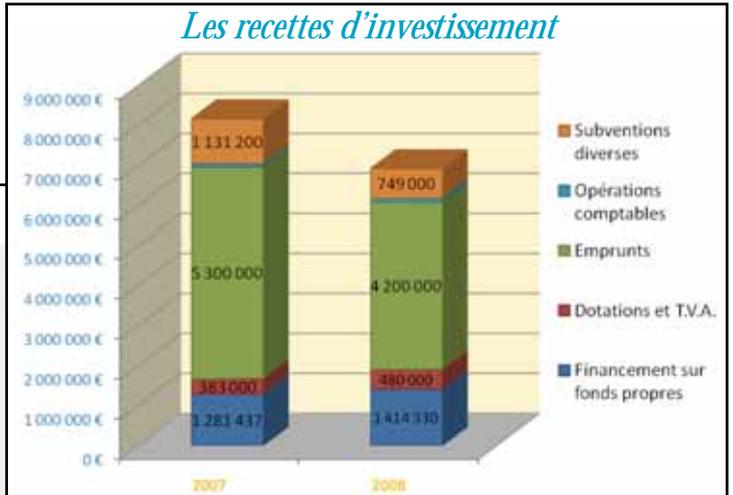
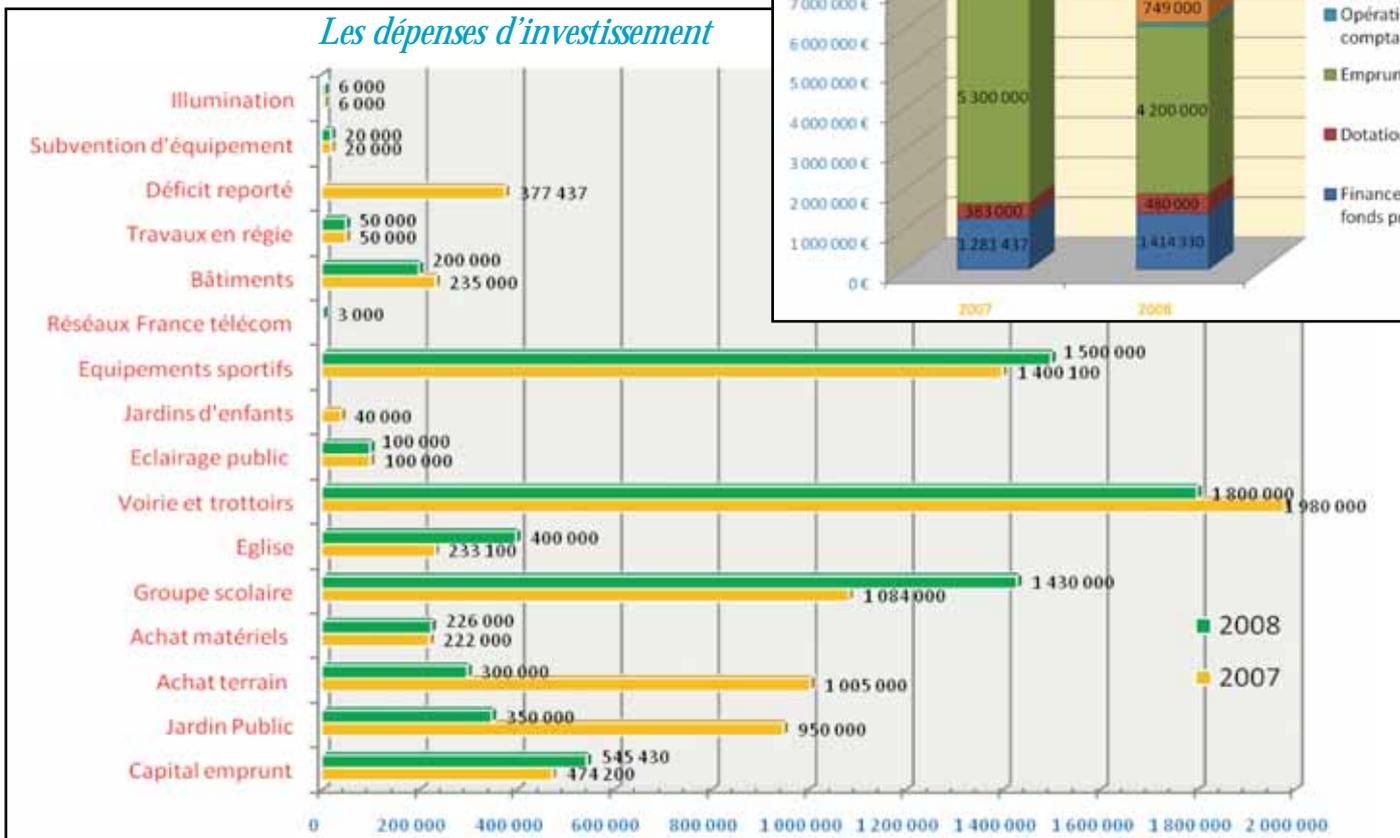
**Bâtiments** : Réfection de la toiture de l'ancienne mairie, Installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville, rénovation

du centre de loisirs sans hébergement (CLSH), travaux à la Salle Vinas et mise en place d'un self service à la cantine de l'école des Baux

**Subvention d'équipement** : Aide versée aux particuliers pour la réfection des façades

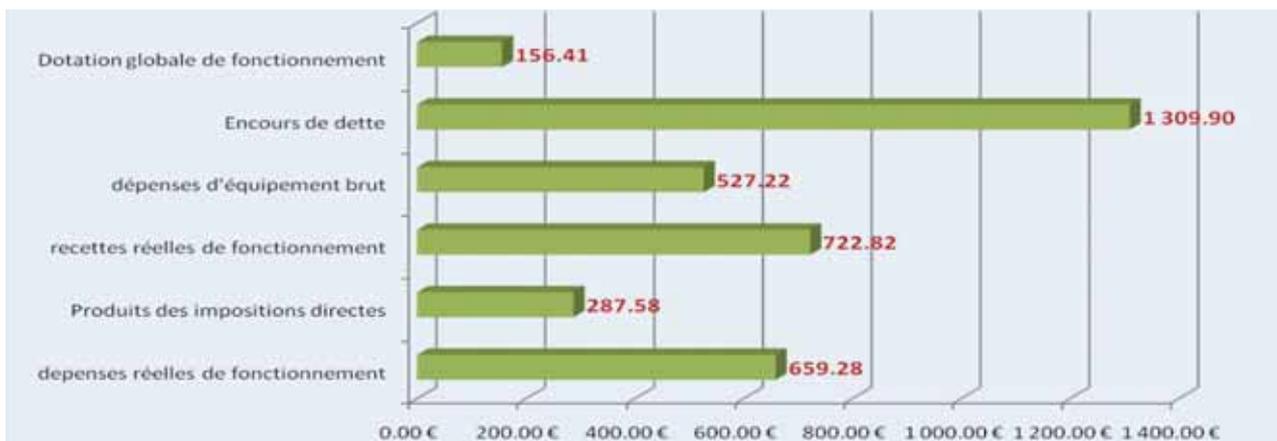
## Les recettes d'investissement

Des subventions attendues et non comptabilisées doivent permettre de diminuer le financement par l'emprunt.



## Les ratios budgétaires 2007 par habitant

Les ratios ont été calculés sur la base de 5 419 habitants



## Evolution des impôts directs communaux

Compte tenu d'une progression des bases de 1.60%, la progression du taux communal est de 0,22% pour la taxe d'habitation, 0,28% pour le foncier bâti.

La variation du montant de l'impôt au titre de la commune, hors variation de la base, est de 1,21% pour la taxe d'habitation, 1,23% pour le foncier bâti et 0% pour le foncier non bâti.

Pour les trois impôts directs communaux, les recettes fiscales pour la commune, s'élèvent à 1 635 813 €.

TAXE D'HABITATION	exercice	majoration de la valeur locative brute	valeur locative brute	taux	progression du taux	montant	VARIATION	
	2004		2 929 €	15.80%		463 €		
	2005	1.80%	2 982 €	16.35%	0.55%	488 €	25 €	5.07%
	2006	1.80%	3 035 €	16.92%	0.57%	514 €	26 €	5.08%
	2007	1.80%	3 090 €	17.26%	0.34%	533 €	20 €	3.70%
	2008	1.60%	3 139 €	17.48%	0.22%	549 €	15 €	2.81%

TAXE FONCIERE (bâti)	exercice	majoration de la base	BASE	taux	progression du taux	montant	VARIATION	
	2004		733 €	19.32%	0.67%	142 €		
	2005	1.80%	746 €	20.14%	0.82%	150 €	9 €	5.77%
	2006	1.80%	760 €	21.16%	1.02%	161 €	10 €	6.50%
	2007	1.80%	773 €	21.71%	0.55%	168 €	7 €	4.26%
	2008	1.60%	786 €	21.99%	0.28%	173 €	5 €	2.83%

TAXE FONCIERE (non bâti)	exercice	majoration de la valeur locative brute	BASE	taux	progression du taux	montant	VARIATION	
	2004		733 €	73.12%	0.67%	536 €		0.00%
	2005	1.80%	746 €	74.58%	1.46%	557 €	21 €	3.69%
	2006	1.80%	760 €	76.07%	1.49%	578 €	21 €	3.69%
	2007	1.80%	773 €	76.07%	0.00%	588 €	10 €	1.77%
	2008	1.60%	786 €	76.08%	0.01%	598 €	9 €	1.59%

taxes	Bases d'imposition 2007	taux d'imposition 2007	produit fiscal 2007	base d'imposition prévisionnelle 2008	progression de la base d'imposition	produit fiscal à taux constants	taux votés en 2008	Produit fiscal 2008
Taxe d'habitation	4 747 980 €	17.26%	819 501 €	4 936 000 €	3.96%	851 954 €	17.48%	862 813 €
Taxe foncière (bâti)	3 094 702 €	21.71%	671 860 €	3 226 000 €	4.24%	700 365 €	21.99%	709 397 €
Taxe foncière (non bâti)	82 476 €	76.07%	62 739 €	83 600 €	1.36%	63 595 €	76.08%	63 603 €
	<b>7 925 158 €</b>		<b>1 554 101 €</b>	<b>8 245 600 €</b>	<b>4.04%</b>	<b>1 615 913 €</b>		<b>1 635 813 €</b>



## Subventions aux associations

	accordées 2007	accordées 2008		accordées 2007	accordées 2008
<b>Associations sportives</b>			<b>Associations scolaires</b>		
OMS	3 400	10 000	Coop élémentaire Véronique Hébert	400	400
Football	17 500	20 000	Coop élémentaire des Baux	600	600
Rugby	17 500	13 500	Coop maternelle des Baux	700	700
Ecole de rugby Vignes de Thau		4 000	PNE PNE	600	600
Tambourin	3 000	3 000	FCPE	700	700
Tennis	5 000	5 000	<b>Associations scolaires</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
Volley	400	650	<b>Associations inter génération</b>		
Course a pied	700	700	Club de l'avenir	3 000	3 000
Cyclisme	1 100	1 200	Amicale de Belbézé	150	150
Pétanque	2 000	2 000	Fées clochettes	1 000	1 000
Roller	1 000		Anciens combattants AFN	700	700
Handball	1 600	1 600	Anciens combattants et vict. de guerre	150	150
Judo	4 500	5 000	<b>Associations inter génération</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Skate n'Thau	400	400	<b>Associations caritatives</b>		
Chasse	2 800	2 300	Le chat libre	700	700
GRS	1 000	1 000	Prévention routière	200	
Moto club Poussan		200	Pompiers Gigean	300	
<b>Associations sportives</b>	<b>61 900</b>	<b>70 550</b>	Pompiers Bouzigues	300	
<b>Associations culturelles</b>			Ligue contre le cancer	500	500
Strapontin	4 500	4 500	<b>Associations caritatives</b>	<b>2 000</b>	<b>1 200</b>
MJC	15 000	15 000	<b>Imprévus</b>		<b>3 300</b>
Atelier des filles	350	350	<b>Total général</b>	<b>193 750</b>	<b>195 000</b>
<b>Associations culturelles</b>	<b>19 850</b>	<b>19 850</b>			
<b>Festivités</b>					
Comité des fêtes	57 000	55 000			
Compagnie du kiosque	10 000				
Festiflam		300			
Rétro Pouss-Auto		1 000			
<b>Festivités</b>	<b>67 000</b>	<b>56 300</b>			
<b>Associations sociales</b>					
Crèche	35 000	35 000			
Groupe d employeurs		800			
<b>Associations sociales</b>	<b>35 000</b>	<b>35 800</b>			



# Travaux de voirie

## Réfection de la rue de la Salle

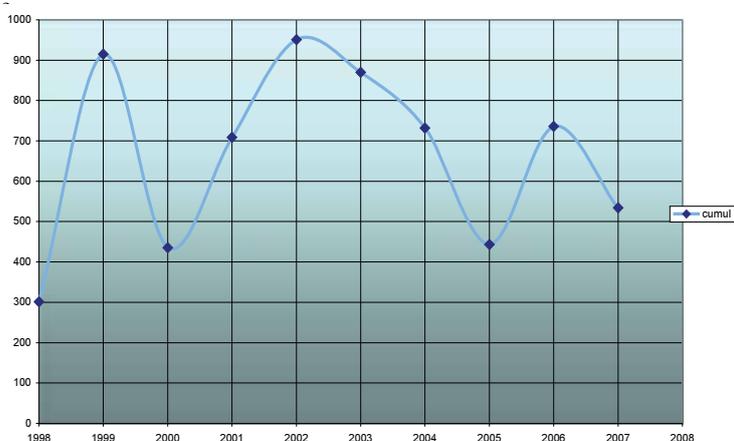


*En mai dernier les travaux de réhabilitation de la rue de la Salle, depuis l'école des Baux jusqu'au complexe sportif ont commencé, ils s'achèveront courant juillet.*

Cet axe important de circulation, puisqu'il irrigue le complexe sportif et le collège depuis le centre ville, se verra doter d'un nouveau revêtement, d'un pluvial, d'un trottoir de 2,50m de large et d'une voie de circulation à sens unique de 3m de large. Le trottoir se partagera entre circulation piétonne et piste cyclable, le côté opposé de la voie sera végétalisé. Des places de parkings vont être réalisées côté gymnase et deux plateaux traversants viendront sécuriser la traversée de la voie depuis l'escalier descendant du collège et devant le gymnase. Le sens de circulation sera conservé dans les 2 sens sur une petite portion du début de la rue de la Salle, côté école des Baux, pour faciliter les accès aux riverains.

# Quand il pleut à Poussan...

mois	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	cumul mois
janvier	11	64	45	226	30	28	25	5	366	9	809
février	22	0	2	10	29	93	30	50	5	84	325
mars	0	25	5	93	36	4	123	19	30	12	347
avril	88	39	65	13	73	92	128	29	3	77	607
mai	24	160	64	16	63	37	36	37	3	170	610
juin	0	19	26	17	70	5	0	12	1	15	165
juillet	0	11	24	103	7	0	0	2	2	3	152
août	21	94,5	21	5	85	40	15	19	28	5	355,5
septembre	88	185	35	136	19	135	191	85	177	57	1108
octobre	12	99	85	41	192	62	111	97	92	67	858
novembre	9	210	29	49	39	184	13	85	7	17	642
décembre	26	8,5	34	0	308	190	60	3	22	16	667,5
cumul année	301	915	435	709	951	870	732	443	736	534	en mm



Depuis maintenant dix ans, Éric relève méticuleusement (pluviomètre étalonné à la station météo de l'Aigoual) les précipitations qui tombent sur le village, jour après jour, mois après mois, année après année, il réalise ensuite un tableau pour pouvoir analyser et croiser les données.

Comme l'on peut le constater il y a certains mois où le cumul est très important (Janvier 2001 et 2006, Décembre 2002). D'autres périodes sont aussi très humides, principalement l'automne et le début de l'hiver. Si l'on compare le cumul par mois, (sur 10 ans) le mois de septembre arrive en tête avec plus de 1100 millimètres, suivi du mois de janvier avec 809 mm et le trio (octobre, novembre, décembre) avec aussi de belles performances.

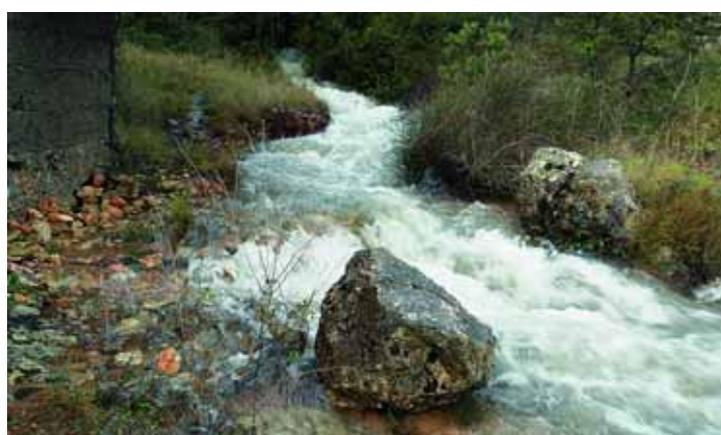
On s'aperçoit aussi qu'il y a des années très sèches, (1998, 2000, 2005). Ces années là coïncident avec les bons millésimes vinicoles. On remarque également que les mois de février, juin et juillet sont les moins arrosés

Du 11 au 15 novembre 1999, il est tombé 200 mm qui ont causé quelques dégâts à Poussan sans commune mesure avec les inondations qui ont touchés l'Aude et les départements voisins.

2002 reste la plus mouillée des dix dernières années avec 951 mm suivi de près par 1999 (915 mm).

Par contre l'année de la canicule (2003) était une année normale au niveau des précipitations, avec une absence totale de pluie en juillet et quasi nulle en juin.

En 2004, l'été n'a reçu que 15 mm en août mais n'a pas subi de canicule.



Enfin après tous ces chiffres et toutes ces conclusions, comment ne pas parler un peu des Oulettes : ces résurgences naturelles et mystérieuses qui se manifestent après les gros orages et les épisodes cévenols.

Elles se trouvent au lieu dit «las Oulétras» au pied de la montagnette, contrefort des collines de la Moure. La plus haute qui sort dans les virages des combes, est nommée «Oulette de Montels», puis il y a la plus importante et la plus spectaculaire de par son débit qui traverse le chemin de service de «Poussan à Gignac» et une autre plus bas sur ce même chemin. Plus haut sur un ancien terrain de football, des petites sources sortent de terre laissant penser que le sol est en ébullition, les vieux Poussannais sont nombreux à visiter ce site les jours de manifestation et de commenter chacun à sa manière ce curieux phénomène, qui comme tout le monde le sait, se manifeste plusieurs fois dans l'année quand il se produit avant la toussaint de l'année précédente. Ce phénomène se produit de plus en plus rarement, est-ce le signe d'un dérèglement du climat? ne nous y fions pas trop car d'après ce vieux proverbe (longua seccada, longua bagnada) le temps est capricieux et les années à venir nous réservent peut être des surprises.

D'autres Oulettes sortent aussi sur la commune limitrophe de Montbazin sur un site appelé vieille sèque. Toute l'eau de ces Oulettes circule dans des fossés creusés le long des vignes et alimentent la Vène avant de se retrouver dans l'étang de Thau.

Voilà, maintenant je vous donne rendez vous dans dix ans pour analyser les vingt ans de pluie sur Poussan. **Eric M.**

# Débroussaillage

*C'est un devoir et une obligation, dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.*



## **Pourquoi devez vous débroussailler ?**

En débroussaillant, vous contribuez à :

**Protéger** la forêt et les espaces naturels combustibles;  
**Eviter** que les flammes n'atteignent votre habitation;  
**Sécuriser** les personnels de la lutte contre l'incendie.

*“Le débroussaillage est une obligation de l'article L 321 5.3 du code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.”*

L'obligation de débroussailler concerne uniquement les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements, ou éloignées de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation appelés "zones exposées".

Dans ces zones, le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres
- De part et d'autre des voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 mètres. Les travaux sont alors à la charge du propriétaire des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, **même si les travaux s'étendent sur les fonds voisins!!**

## **Que faut il faire ?**

Sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de réduire la masse combustible vecteur du feu.

Il faut donc créer une discontinuité du couvert végétal dans tous les sens afin d'éviter la propagation de l'incen-

die le long des troncs jusque dans les cîmes des arbres et par les cîmes des arbres.

Il vous faudra en plus maintenir en état débroussaillé tout au long de l'année.

Vous devez de toutes façons éliminer les végétaux coupés que l'on appelle "rémanents"

Vous pouvez soit les incinérer en respectant l'arrêté préfectoral du 25 avril 2002 sur l'emploi du feu (détaillé ci contre) soit les évacuer en décharge autorisée ou station de compostage.

## **Comment débroussailler ?**

Vous pouvez, suivant vos disponibilités et possibilités :

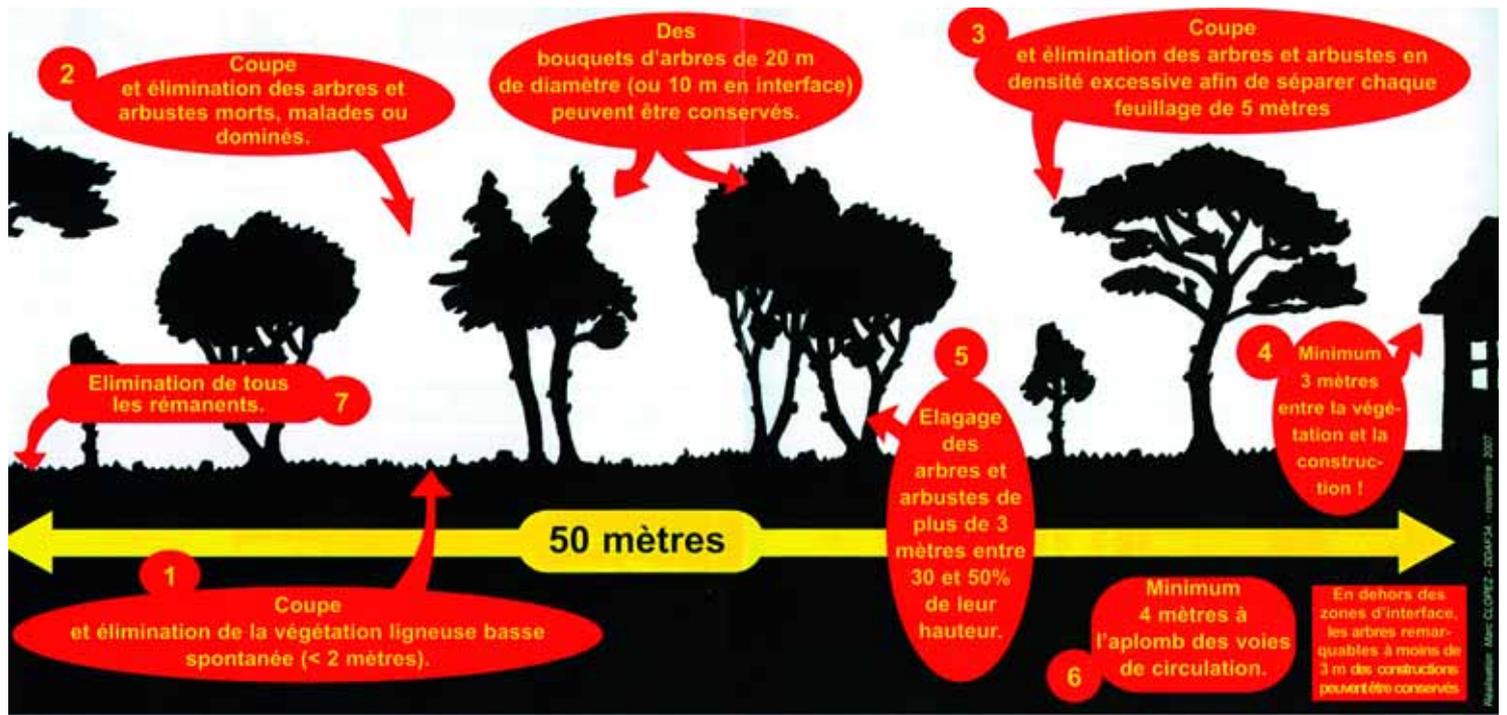
- soit réaliser vous même les travaux : tronçonneuse pour enlever les arbres gênants et les débiter, débroussaillouse portée ou tractée pour couper les broussailles et les rejets, scie, serpe ou hache pour façonner les rémanents;
- soit prendre une entreprise de débroussaillage : groupez-vous avec vos voisins, pour un meilleur prix, une qualité et un résultat homogènes.

## **ATTENTION :**

le débroussaillage doit être réalisé sur la totalité de votre terrain, que celui-ci soit bâti ou non, si ce dernier :

- est située en zone urbaine délimitée par un document d'urbanisme (zone U des POS ou des PLU en vigueur)
- fait partie d'une ZAC (zone d'aménagement concerté), d'un lotissement ou d'une AFU (association foncière urbaine);
- est un terrain de camping ou sert d'aire de stationnement de caravanes. Les travaux sont alors à la charge du propriétaire du terrain.

les réglementations sont cumulables. Le propriétaire d'un terrain bâti en zone U du PLU doit débroussailler la totalité de la surface du terrain ainsi que jusqu'à une distance de 50 mètres de son habitation ou de ses dépendances.



Un travail identique de débroussaillage doit être réalisé sur 10 mètres le long des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature. De part et d'autre de ces voies d'accès, prévoir une distance de 3 mètres sans arbres ni broussailles et une hauteur de 4 mètres sans végétation.

**Végétaux les plus inflammables :**  
 Genêts  
 Bruyères  
 Callune  
 Ajonc épineux  
 Thym  
 Pin d'alep...  
 Ce sont les végétaux qui prennent facilement feu et qui s'embrasent très vite.

La combustibilité d'un végétal est synonyme de puissance de feu.



**En cas de non respect de la réglementation ?**

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1.500 €. Par ailleurs, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et prévoir une amende de 30 € par m<sup>2</sup> soumis à l'obligation de débroussaillage.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

**La commune, en dernier recours et après mise en demeure, devra faire exécuter les travaux qui sont à votre charge et vous en faire supporter tous les frais.**

# Sécurité

## Police Municipale

Poste de Police - Bd du Riverain  
 04 67 53 23 80 - 06 83 41 48 09 - 06 76 80 31 18



### Effectifs

Bernard VELEZ, Chef de Service et Chef de Poste  
 Christelle HUMMEL, Gardien Adjoint au Chef de Poste  
 Laurent Galban, Gardien - Bruno Soucasse, Gardien  
 Jérôme Ferrer, ASVP - Sébastien Pérez, ASVP

### Horaires d'été

La Police Municipale assure un service de 7h à 20h sans interruption du Lundi au Vendredi.

### Opération "TRANQUILLITÉ VACANCES"

Toute l'année et principalement en période estivale, la Police Municipale assure gratuitement et sur simple demande la surveillance de votre domicile en effectuant des passages réguliers.

# Expositions 2008

## La programmation ambitieuse du foyer des campagnes

Les expositions de Gilbert Lassale et de Maurice Sarthou ont déjà rencontré un grand succès auprès des poussannais. Le foyer s'ouvrira ensuite à l'international avec deux peintres d'origine anglaise, installés dans notre région, Stephen Stevenson en août et John Skinner en septembre. Avec 4 expositions majeures encore cette année, le foyer pérennise son projet culturel d'accès à la peinture de très grande qualité pour tous les poussannais.

Gilbert Lassale, qui a ouvert la saison en mai, nous a invité à découvrir 50 ans de sa peinture. Initié à la peinture contemporaine, il travaille sur des toiles de jute et attaque



directement dans le vif, il tire directement des pots d'acrylique la substance qui nous offre des peintures brutes et naïves chargées de vie.

Tirant parti de tout ce qu'il trouve pour alimenter sa peinture, il cerne l'exubérance des couleurs par un graphisme net et puissant. Il nous a livré une peinture populaire, riche d'une constante recherche d'authenticité, le public d'ici et d'ailleurs est venu nombreux rendre hommage à une fort belle peinture.



Peinture sur fond rouge n°333 de Gilbert Lassale

Depuis le 13 juin le foyer propose une somptueuse retrospective Sarthou, une trentaine de toiles, quelques tapisseries peu montrées, des aquarelles gouachées, une véritable explosion de couleurs.

Un splendide voyage dans l'oeuvre d'un peintre sétois passé maître dans l'art d'illuminer la nature. la mise en scène originale de ces grands formats, propre au foyer des campagnes, souligne d'une manière spectaculaire la palette chromatique de cette peinture généreuse et flamboyante. C'est un événement exceptionnel qui vous est proposé, ne le ratez à aucun prix...



Safran du ciel de Maurice Sarthou